



Commune de BESSON
Jean PAGNON, Maire
Place de la Mairie
03210 BESSON
Téléphone 0470428174
www.besson.fr



BESSON est une commune étendue (4716 Ha). En voyant la carte de Cassini, on dirait que ce territoire a été « taillé » comme une clairière à partir de la vallée de l'Allier.

Un tiers de celui-ci est recouverte de forêts (Moladier, Bois Plan), la géologie gouverne les activités agricoles : l'ouest, (granitique) favorise le bocage et l'élevage ; le sud-est (argilo-calcaire), la vigne ; le nord-est présente des terres plus riches et sableuse permettant des cultures céréalières d'envergure au détriment du bocage.

Trois ruisseaux le traverse d'est en ouest : le ruisseau des veines, la guèze et le ruisseau de Bresnay. Les ressources en eaux ne sont pas négligeables, plusieurs sources avec des débits intéressants sont présentes (Font Battay, Font du Roux, le bourg).

De nombreuses découvertes archéologiques laissent à penser que Besson a été habité depuis la plus haute antiquité.

Un riche passé historique plus récent est conforté par la présence physique plus ou moins marquée de la famille des BOURBON PARME. Cette dernière étant propriétaire d'une bonne partie des terres de la commune et de plusieurs châteaux classés (Fourchaud, Bostz, Rochefort). Outre les propriétés des BOURBONS, de nombreux notables ont été propriétaires dans la commune (cf. la monographie d'Henri COLLAS, document particulièrement riche sur l'histoire de BESSON grâce à l'exploitation des archives de Bostz, propriété des BOURBONS).

L'habitat est dispersé et l'on peut répertorier 22 hameaux. Le remembrement de Besson s'est terminé en 1964, il a été suivi d'un autre lors de l'implantation de la R.C.E.A dans les années 1970. **L'impact de la R.C.E.A. a été particulièrement négatif car, outre les nuisances générées sans contrepartie aucune, le maillage intéressant des chemins ruraux a été détruit.**

Notre commune fait partie du canton de Souvigny et de l'arrondissement de MOULINS.

La mise en place du S.I.V.O.M du Pays de SOUVIGNY, dans les années 90 nous a permis de travailler sur des aides concernant l'entretien du patrimoine vernaculaire, le développement du tourisme et des sentiers de randonnées.

En 2000, le conseil municipal a fait le choix d'adhérer à la communauté d'agglomération de MOULINS, transférant entre autres ses compétences de développement économique et d'assainissement à celle-ci. De nombreux projets touristiques ont vu le jour : Bourbonrama, produit touristique couvrant les 26 communes de l'agglomération et les 11 communes de la communauté de commune en Bocage Bourbonnais ayant comme thème « les Bourbons ».

Nous avons mis en place sur le territoire communautaire, des boucles de randonnées, reliées entre elles, sur l'intégralité du territoire communautaire.

BESSON reste une commune attractive car proche de MOULINS (13Km) où il fait bon vivre et ce ne sont pas ses 822 habitants qui s'en plaindront. Bien sûr, compte tenu de la superficie, la densité de population n'est que de 17,4 habitants au KM². Cette population a évolué au cours des siècles : elle a atteint un maximum en 1886 avec 1617 habitants, elle a décliné jusqu'en 1982 à 733 habitants, la courbe s'est redressée depuis. La population augmente et se rajeunie. Preuve en est que le regroupement pédagogique avec la commune voisine de Bresnay compte plus de 140 enfants.

La vie associative est harmonieuse, dynamique et contribue grandement aux animations, elle touche tous les niveaux de population.

Pour cette commune dotée de tous commerces, d'un médecin, d'une pharmacie, le conseil municipal s'efforce de maintenir tous ces services, ce qui n'est pas simple dans la conjoncture actuelle.

Malgré l'implantation non négligeable d'artisans, l'activité agricole domine : la surface agricole utile (SAU) est de 3078 ha : 25 exploitations au recensement de 2000 d'une superficie moyenne de 112 ha. Elle comptait à l'époque 2400 têtes de **bovins charollais** ou d'ovins.

Le territoire viticole d'appellation du SAINT POURCAIN regroupe 19 communes sur lesquelles on trouve plus de 600 ha de vignes. Besson avec ses 120 ha représente 20% de l'ensemble. Je cite Nicolas de Nicolay qui affirmait en 1590 que « les délicieux vins blancs ... de Besson ... sur tous les autres emportent le bruit ». Les moines de SOUVIGNY le savaient bien, aussi ils en remplissaient leurs caves. **Besson est à 10 kilomètres de SOUVIGNY, dont l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul fondée en 915, constitue le doyenné de l'abbaye de Cluny.**

Soucieuse de conserver son identité bourbonnaise, son riche patrimoine, la commune a mis récemment en place une zone de protection du patrimoine architectural et paysager (Z.P.P.A.U.P.) ainsi que son pendant en matière d'urbanisme, le Plan local d'urbanisme (P.L.U.). De plus, comme l'ensemble du territoire communautaire, Besson dispose d'une Charte Architecturale et Paysagère véritable référentiel à l'usage des maîtres d'ouvrages publics et privés.

La commune dispose depuis 60 ans d'un corps de sapeurs pompiers volontaires sous forme de C.P.I. (centre de première intervention) dont les interventions sur le R.C.E.A. sont nombreuses et trop souvent dramatiques. **L'accès par une entrée de service permet de gagner de précieuses minutes sur les interventions. Ce dispositif sera t'il maintenu en cas de concession autoroutière ?**

En résumé, Besson au fil du temps s'est trouvé en position de carrefour : celui des langues à la frontière des Eudéens (Bourgogne), des Bituriges (Berry) et des Arvernes (tout en relevant de ces derniers), celui de l'appartenance à différents prieurés au fil du temps, celui plus récent de sa dépendance économique au bassin de MOULINS mais aussi de SAINT POURCAIN SUR SIOULE du fait de son vignoble, celui de la diversité de son territoire partagé entre Bocage et Val d'Allier, celui de sa position historique dans le triangle des BOURBONS (MOULINS-SOUVIGNY-BOURBON L'ARCHAMBAULT)



Contribution touristique

Est t'il besoin de rappeler que l'économie touristique est la première activité économique de la France et que sa contribution à la balance commerciale est primordiale ?

Depuis une dizaine d'années, tous les acteurs touristiques bourbonnais, à tous les niveaux (région, département, intercommunalité, communes) ont engagés une démarche de mise en réseau, de développement, dans l'intérêt de tous, sans esprit

partisan. La diversité des activités proposées, des actions en cours est éloquent : en passant par LE PAL, le centre national du costume de scène, le musée de la visitation, le centre de l'illustration, les sentiers de randonnée, la foire médiévale de SOUVIGNY, la maison Mantin, le produit touristique Bourbonrama, la restructuration des offices de tourisme et bien d'autres encore...

Le constat fait par l'ex S.I.V.O.M du Pays de Souvigny, dont on peut assimiler l'aire d'activité au canton, de l'enclavement de son territoire, reste d'actualité, au point qu'à

l'époque, nous disions que les touristes ayant déjoué le jeu de piste pour accéder à nos communes auraient bien mérités une bonne bouteille de Saint Pourçain...

L'accès et l'irrigation de ce territoire, dont le principal handicap ~~reste~~ reste sa faible densité de population due à son étendue et à sa ruralité, font cruellement défaut à son développement économique. Ne soyons pas éternellement victimes de cette situation.

Le « TRIANGLE D'OR DES BOURBONS » repose sur les villes de BOURBON

L'ARCHAMBAULT, MOULINS et SOUVIGNY et je me bornerais à ne traiter que la partie qui touche directement SOUVIGNY et BESSON.

SOUVIGNY, grand site clunisien, a un passé commun avec CLUNY, il doit avoir un avenir commun avec la Saône et Loire. Ne sanctuarisons pas ce lieu en pénalisant son accessibilité et sa promotion.

Comme il est rappelé plus haut, notre commune fait partie du vignoble du Saint Pourçain et, hors sa contribution économique, elle participe au festival viticole et gourmand qui mobilise plus de 20 communes pendant près de 2 semaines. Cette manifestation fait la part belle à la promotion de nos produits bourbonnais et à une forte connotation touristique. **Au nord comme au sud, le tourisme ne demande donc qu'à se développer.**



Contribution sécuritaire

S'il est un domaine dont il est difficile de mesurer l'impact, c'est bien celui de l'évitement de cet axe par les populations de l'Allier. J'ai sondé, depuis le début de l'enquête bon nombre de personnes habitant dans un rayon de 50 kilomètres. La quantité de gens qui ont réellement peur de cette route et donc ne l'empruntent qu'en cas d'absolue nécessité est effarant. Tous seraient de utilisateurs potentiels de l'autoroute pour des trajets plus ou moins longs.

Elu maire un vendredi soir de 1995, mon premier acte a été d'être le lendemain, sur un accident qui a officiellement coûté la vie à 3 personnes (4 dans le journal du lendemain), fait trois blessés graves. Parmi les décès figuraient deux jeunes qui partaient à un mariage. Sur la période 1995-2010, malgré un nombre moindre enregistré à l'état civil communal, j'estime à une dizaine le nombre de décès sur ma commune dont la moitié sont des moins de 25 ans.

Nous possédons et nous nous battons pour le conserver, un centre de première intervention, les sapeurs pompiers sont tous bénévoles. La proximité et l'accès direct au niveau de notre commune sont un élément déterminant, chaque minute retardant une intervention étant vitale.

Un accident chimique s'est produit sur le territoire de Cressanges en 1992 (si ma mémoire est bonne). Notre C.P.I. a même reçu dans les années qui ont suivies, une unité de dépollution et les pompiers ont été formés. **Ce risque existe toujours potentiellement et une autoroute présenterait moins de risque pour le transport des matières dangereuses** (et il y en a beaucoup).

La distance des aires de services ou de repos est aujourd'hui prépondérante, si dans la toute première mouture, une aire de services était prévue à Besson, l'état n'a pas jugé bon d'y donner suite. Quelles que soient leur implantation, elles sont d'une nécessité absolue, même si la concession ne se fait pas.

Si un échangeur n'était pas prévu au niveau de BESSON-BRESNAY (RD34), un fléchage de nos communes tant au niveau desserte que tourisme, est nécessaire pour briser l'isolement et le désenclavement de ce territoire à faible densité de population.

Un échangeur autoroutier pour servir le développement

Le projet autoroutier de la RCEA doit permettre de revitaliser l'Allier et ses territoires. Construit portion par portion, le tracé et les dessertes de la RCEA n'ont pas toujours pris en compte certaines réalités économiques et celles-ci ont beaucoup changé ces quarante dernières années. Les élus de Besson et de Bresnay sollicitent, depuis des années, la construction d'un échangeur routier entre leurs 2 communes. **Cet investissement répondra à plusieurs mises en valeur notamment dans les domaines économique et touristique**

Les communes de Besson, Bresnay, Chemilly et Meillard font partie de l'aire viticole de Saint Pourçain. Elles représentent l'entrée nord du vignoble composé de 19 communes. Ce vignoble vient de rejoindre la cour des AOC.

Actuellement, si vous empruntez la RCEA depuis Toulon sur Allier en direction de Montmarault, vous découvrez les vignes de Besson/Bresnay mais vous n'avez pas d'accès routier direct et vous ne pouvez pas faire demi tour.

Si vous venez de Montmarault en direction de Toulon, vous traversez le vignoble. A l'échangeur de Chemilly vous devez prendre la direction de Moulins puis de Besson pour rejoindre le vignoble, vous faites un long parcours compliqué. Le premier caveau se situe à plus de 4 Km de l'échangeur de Chemilly. Cette distance est trop longue et dissuasive. Pour reprendre la RCEA, vous devez revenir sur vos pas. Cette réalité représente un handicap pour des touristes avides de découvrir de nouveaux paysages et qui n'apprécient pas de perdre du temps. Un échangeur à hauteur du RD 34 permettra un accès aux caveaux de Besson et de Meillard et le visiteur pourra rejoindre la RCEA par un itinéraire différent, par Châtel depuis Meillard, par Chemilly depuis Besson.

Les vins de Saint Pourçain sont à la conquête des marchés mondiaux, resteront-ils inaccessibles depuis la RCEA? De plus, la future route des vins devra être bien desservie, l'accès nord par l'autoroute RCEA et au sud par l'autoroute A77 représentent des atouts majeurs.

On peut donc dire que cet échangeur desservira le cœur historique du Bourbonnais par des routes départementales parsemées de châteaux et d'histoire. Le château de Meillard, très bien restauré, est ouvert aux visites.

Le secteur touristique est le seul secteur qui crée un nombre significatif d'emplois en Allier et en Auvergne. Cette réalité de 2010, n'était la réalité du tracé de la RCEA en 1970. Pour les auberges gastronomiques de Besson, Bresnay, Meillard... la proximité d'une desserte autoroutière est un plus indéniable. Un des aubergistes a eu la surprise, en 2010, de voir un client arriver de l'A71 par GPS. On imagine sa galère depuis Montmarault.

Conclusion

Pour les viticulteurs et les acteurs touristiques, il y a une réalité : **"engagé sur un axe routier, vous ne faites pas demi-tour pour effectuer une visite"**. En conséquence, les accès directs sont les seuls qui soient efficaces. De plus, et c'est le cas pour les communes citées, le retour à l'autoroute RCEA peut s'opérer par un parcours différent tout en gagnant des kilomètres.

Enfin et pour les usagers locaux, une desserte autoroutière est un avantage en terme de temps et de sécurité au quotidien. Inutile de préciser, que tout échangeur contribue au développement des activités économiques et au renforcement de la démographie, enjeu essentiel pour l'Allier.

Ce projet ne se présente donc pas comme une alternative intéressante, mais plutôt comme la seule solution capable de mettre un terme aux attentes des habitants de notre territoire et plus généralement des très nombreux utilisateurs (actuels ou futurs) de cette voie.